



Projet de territoire

Petites villes de demain

et Opération de revitalisation de territoire

4. Fiches action

Orientation 3 : Dynamiser et diversifier
l'économie



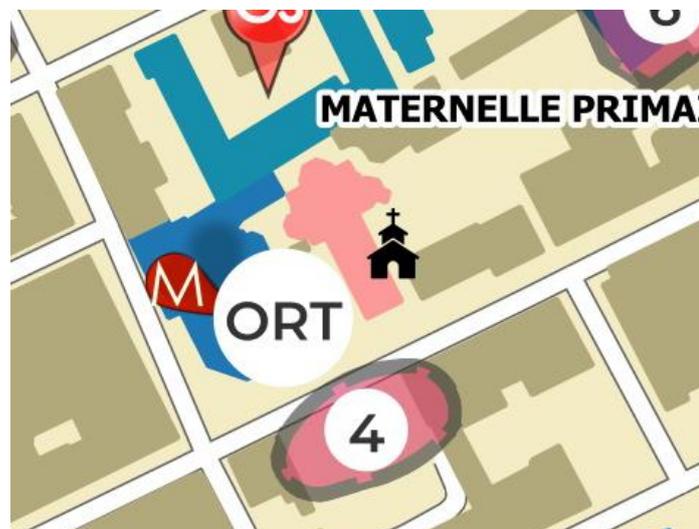
Axes	Actions	Maître(s) d'ouvrage
Axe 3.A : Revitaliser le commerce de centre-ville	20) Revendre et/ou mettre en location les trois locaux commerciaux en possession de la commune rue de la République	Commune de Valserhône
	21) Etudier l'instauration du droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial	Commune de Valserhône
	22) Etudier l'instauration d'une aide à l'aménagement des commerces du centre-ville	Commune de Valserhône et/ou CCPB
	23) Mettre en place un plan de soutien aux commerces par l'action de la manager de centre-ville, en : <ul style="list-style-type: none"> informant les artisans et commerçants les aides existantes (financières, accompagnement), sur l'actualité locale et sur les évolutions règlementaires ; renouant un lien pérenne et de confiance avec les commerçants et leurs unions commerciales ; comprenant leurs points de blocage et leurs attentes ; les accompagnant dans leur changement de pratique (horaires, accueil, digitalisation) ; les orientant vers les bons interlocuteurs publics et privés. 	Commune de Valserhône
	24) Mettre en place un plan de lutte contre la vacance commerciale	Commune de Valserhône
	25) Engager la réflexion sur la création d'une charte des enseignes en cohérence avec le futur règlement local de publicité intercommunal	Commune de Valserhône et/ou CCPB
	26) Mener une étude sur la signalétique générale (accès à la commune, aux commerces, aux stationnements, équipements touristiques, gare...) ainsi que sur les circulations routière et piétonne du centre-ville	Commune de Valserhône
	27) Mener une réflexion afin de faire élever le niveau de gamme de la rue Lafayette, en conservant sa vocation en lien avec la restauration	Commune de Valserhône
Axe 3.B : Renforcer les conditions d'accueil des entreprises et créer une filière sport-outdoor	28) Réactualiser le schéma de développement économique du Pays Bellegardien	CCPB
	29) Créer une nouvelle zone d'activité économique au lieu-dit la Plaine (acquisition foncière et aménagement)	CCPB
	30) Etudier la requalification des voiries de la ZA des Echarmasses : améliorations de l'accessibilité douce et des aménagements paysagers, réfection des couches de roulement des voiries principalement	Commune de Valserhône et/ou CCPB
	31) Travailler, au sein du groupe commerce, l'amélioration des liens commerces/ événements sportifs, associatifs et culturels afin que les visiteurs des événements soient incités à consommer dans le centre-ville	Commune de Valserhône
	32) Développer des services aux entreprises et aux salariés : création d'une conciergerie d'entreprise par exemple	CCPB
	33) Mettre en place la filière économique sport-outdoor loisirs-bien-être	CCPB

Axes	Actions	Maître(s) d'ouvrage
Axe 3.C: Créer du lien entre le village de marque et le territoire pour que celui-ci bénéficie de ses retombées	34) Définir un plan d'actions pour attirer des visiteurs du village de marques au sein du centre-ville, ses commerces et ses restaurants	Commune de Valserhône et la CCPB
	35) Définir un plan d'actions pour attirer des visiteurs du village de marques au sein des points d'intérêt touristiques du territoire	Commune de Valserhône et l'office de tourisme CCPB
	36) Mettre en œuvre la convention concernant le recrutement du futur personnel du village de marques	Commune de Valserhône et la CCPB
	37) Intégrer le village de marques dans les réseaux de transport en commun et de mobilité douce	Commune de Valserhône
	38) Traiter l'entrée de ville depuis l'autoroute vers le village de marques de manière paysagère, qualitative et démonstrative du territoire	CCPB
Axe 3.D: Développer l'économie circulaire	39) Mettre en œuvre différentes actions liées à l'économie circulaire : <ul style="list-style-type: none"> • Gestion territoriale des bio-déchets • Développement du compostage • Création d'une ou plusieurs filières (matériaux du BTP etc.) • Expérimentation « Entrez dans la boucle » 	CCPB
Axe 3.E: Rendre le territoire plus attractif auprès des touristes	40) Requalifier le bâtiment de l'Office de Tourisme	CCPB
	41) Améliorer la qualité de l'accueil touristique en requalifiant les délaissés routiers d'entrée du territoire et les entrées des parkings et accès aux sites touristiques phares : <ul style="list-style-type: none"> • Requalification des aires de repos le long de l'axe département RD 1084 • Gestion du stationnement, sécurisation des piétons, mise en place d'une signalétique directionnelle et d'information homogène, mise en place de services en lien avec la gestion des déchets sur les sites majeurs 	Département de l'Ain et Commune de Valserhône
	42) Créer un réseau cyclable touristique et le connecter aux voies cyclables majeures (via Rhôna et via Valserina)	Office de tourisme Terre Valserine
	43) Créer de nouveaux parcours d'orientation à Valserhône	Office de tourisme Terre Valserine
	44) Aménager un sentier d'interprétation entre la base d'aviron Arlod et le belvédère des Lades (nature, présence de l'industrie, histoire de présence humaine préhistorique etc.) en tant que nouveau point d'intérêt touristique d'importance	Office de tourisme Terre Valserine

FICHE ACTION N°20

Revente et mise en location des 3 locaux commerciaux en possession de la commune rue de la République

Orientation	3 : Dynamiser et diversifier l'économie
Axe	3.A : Revitaliser le commerce de centre-ville
Statut	validée
Maîtres d'ouvrages	Commune de Valsershône
Description de l'action	<p>Suite à un sinistre feu en 2015, la commune a acquis trois immeubles situés en plein centre-ville, dans la rue commerçante de la République, face à l'hôtel de ville. Ces tènements ont été revendus à un promoteur pour la création de logements et commerces qui ont fait l'objet d'une dation au profit de la commune.</p> <p>Ces trois locaux commerciaux permettent à la commune de répondre à sa volonté de contrôler l'installation de commerces sur un lieu stratégique.</p> <p>La commune envisageait de mettre les trois locaux en location. Mais des porteurs de projet ont demandé l'acquisition de la cellule commerciale, donc la commune va vendre ces cellules lorsque cela lui sera demandé.</p>
Partenaires	
Dépenses prévisionnelles	50 000 € de travaux de pose de vitrines
Plan de financement prévisionnel	-
Calendrier	<p>Livraison des commerces à la commune fin 2022</p> <p>Cession/location des commerces : courant 2023</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Vente ou location des trois cellules
Conséquence sur la fonction de centralité	Contrôle de l'installation des commerces dans un lieu stratégique du centre-ville (en face de l'hôtel de ville) (n°4 sur le plan ci-dessous).
Annexes	-



FICHE ACTION N°21

Etudier l'instauration du droit de préemption commercial et artisanal dans le centre-ville

Orientation stratégique	Orientation 3 : dynamiser et diversifier l'économie.
Axe opérationnel	3.A Revitaliser le commerce de centre-ville.
Statut	En projet
Maître d'ouvrage	Commune de Valsershône (manager de centre-ville)
Description de l'action	<p>Nom complet : droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial</p> <p>L'instauration est facilitée lorsqu'il existe une ORT.</p> <p>But du droit de préemption :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Acquérir un bien en vue de les rétrocéder à un commerçant ou un artisan ● Connaître les ventes de fonds ● Sauvegarder la diversité du tissu commerciale : faire pression quand l'acquéreur est un type de commerce que l'on ne désire pas sur certains emplacements (ex : banque...) <p>Périmètre(s) : à définir au sein des secteurs ORT et notamment celui du centre-ville</p>
Partenaires	Les services Urbanisme et Foncier, le service juridique, la CCI peut nous accompagner dans la mise en place du droit de préemption, la DDT pour avis.
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût horaire d'agents déjà en poste
Plan de financement prévisionnel / définitif	autofinancement
Calendrier	Année 2023 pour travailler sur la création, validation début 2024 par les instances politiques.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation effective d'une note visant à expliciter l'opportunité de l'instauration de ce droit de préemption
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Pour la zone géographique où ce droit sera mis en place c'est un outil stratégique et opérationnel pour sauvegarder la diversité du tissu commercial de proximité de la commune.</p> <p>Cela offre une palette large d'intervention compte tenu de l'élargissement des possibilités de préemption (murs, fonds de commerces et terrains).</p>
Annexes	X



FICHE ACTION N°22

Etudier l'instauration d'une aide au réaménagement des commerces en centre-ville

Orientation stratégique	3. Dynamiser et diversifier l'économie
Axe opérationnel	3.A : Revitaliser le commerce de centre-ville
Statut	projet
Maître d'ouvrage	Commune de Valsenhône et/ou CCPB
Description de l'action	Soutenir l'installation et la pérennisation des commerces en centre-ville par le biais d'une aide financière, en relais de l'ancien FISAC, qui soit portée par la commune et/ou la CCPB. La réflexion portera également sur la complémentarité avec les aides existantes de la Région.
Partenaires	La CCI pour des conseils Eventuellement la Région si le choix en est fait de cofinancer ses aides existantes
Dépenses prévisionnelle	Pas de dépenses prévisionnelles possibles pour 2023 L'aide prévue par la CCPB en 2020 et 2021 prévoyait une enveloppe de 30 000€ pour information
Plan de financement prévisionnel / définitif	Eventuel cofinancement avec la Région dans le cadre de son aide à l'investissement des commerces et services avec point de vente
Calendrier	Réflexion en 2023, pour une éventuelle mise en œuvre en 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Mise en place effective d'une aide concernant l'investissement dans les commerces de proximité
Conséquence sur la fonction de centralité	Aide à la dynamisation des commerces de proximité qui est un axe essentiel de la revitalisation d'un centre-ville, « cœur » de notre centralité
Annexes	



FICHE ACTION N° 23

Apporter un soutien quotidien aux commerces de centre-ville par l'action de la manager de centre-ville

Orientation stratégique	3. Dynamiser et diversifier l'économie
Action n°	3.A : Revitaliser le commerce de centre-ville
Statut	validée
Maître d'ouvrage	Commune de Valserhône (manager de centre-ville)
Description de l'action	<p>La commune de Valserhône a fait le choix d'embaucher depuis avril 2022, une manger de centre-ville. Elle est la cheville ouvrière de la commune sur le terrain auprès des commerçants et artisans de proximité, notamment du centre-ville. Elle a plusieurs rôles, dont un primordial est d'être au contact quotidien du tissu économique valserhonois. Dans cette mission importante, ses principaux axes d'intervention sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - information sur les aides existantes (financières, accompagnement), sur l'actualité locales et les évolutions réglementaires, - Renouer un lien pérenne et de confiance avec les commerçants et leurs unions commerciales, - comprendre leurs points de blocage et leurs attentes, - les accompagner dans leur changement de pratique (horaires, accueil, digitalisation) - les orienter vers les bons interlocuteurs publics et privés.
Partenaires	Unions commerciales, CCI, CMA, IBPG, club des Manager de Centre-ville.
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût horaire de la manager de centre-ville (environ 50% de son temps de travail)
Plan de financement prévisionnel / définitif	Cofinancement Banque des territoires (20 000€/an pour un temps plein sur les années 2022 et 2023) et commune de Valserhône
Calendrier	Année 2023 / toute la durée du poste
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Maintien de cette mission sur la durée du poste Pérennisation du poste au-delà de 2023
Conséquence sur la fonction de centralité	La présence quotidienne de la manager de centre-ville auprès des commerçants et artisans participe à la redynamisation des commerces de proximité dans toutes ses composantes, ce qui est un axe essentiel de la revitalisation d'un centre-ville
Annexes	



FICHE ACTION N°24

Mettre en œuvre le plan de lutte contre la vacance commerciale

Orientation stratégique	3. Dynamiser et diversifier l'économie
Axe opérationnel	3.A : Revitaliser le commerce de centre-ville
Statut	Validée
Maître d'ouvrage	Commune de Valserhône (manager de centre-ville)
Description de l'action	<p>Le centre-ville de la commune déléguée de Bellegarde-sur-Valserine, cœur commercial historique du bassin de vie, affiche actuellement un taux de vacance d'environ 13%, dont un nombre important sont situés dans un emplacement premium. Un des axes importants de l'action de la manager est donc la prévention et la résorption de la vacance, par le biais d'un plan qui est esquissé ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Engager la réflexion sur des actions visant à prévenir et lutter contre la vacance commerciale - Mener une étude permettant de quantifier et de qualifier la vacance commerciale du centre-ville - Etudier l'opportunité de la mise en place de la taxe sur les locaux commerciaux vacants - Mener une réflexion sur l'opportunité de travailler avec des professionnels de la remise en location, tels que « Ma boutique /restau à l'essai » - Mener une réflexion sur l'opportunité de créer une pépinière commerciale multi-site - Promouvoir les locaux vacants auprès des porteurs de projet et travailler avec les propriétaires bailleurs afin de lever les freins à la location. <p>Ce plan d'actions sera mis en œuvre mais également réajusté au fur et à mesure.</p>
Partenaires	CCI, Unions des commerçants, propriétaire, agence immobilière, club des manager de centre-ville
Dépenses prévisionnelles	Coût horaire de la manager de centre-ville (environ 50% de son temps de travail)
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Dépenses : cofinancement Banque des territoires (20 000€/an pour un temps plein sur les années 2022 et 2023) et commune de Valserhône</p> <p>Recette : arrivée d'une potentielle recette en cas d'instauration de la taxe sur les cellules vacantes</p>
Calendrier	Année 2023 / toute la durée du poste



Lien autres programmes et contrats territorialisés	-
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Mise en œuvre effective de ce plan d'action Pourcentage de cellules vides
Conséquence sur la fonction de centralité	Maintenir un dynamisme commercial en limitant la vacance, mais également renforcer l'attractivité du centre et l'image de la ville en limitant au maximum les cellules vides.

FICHE ACTION N° 25

Engager la réflexion pour une amélioration de la qualité des enseignes

Orientation stratégique	3 : Dynamiser et diversifier l'économie
Axe opérationnel	3.A : Revitaliser le commerce de centre-ville
Statut	En projet
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays Bellegardien ou Commune de Valserhône selon la méthode choisie
Description de l'action	<p>Contexte : Les enseignes commerciales au sein de la commune sont très disparates, donnant une image peu flatteuse de la ville, malgré la grande qualité de ses commerces, services et établissement d'hôtellerie-restauration. Le centre-ville concentre un grand nombre de ces commerces et donc d'enseignes ne présentant aucune harmonie en dehors du respect des règles du règlement local de publicité, aujourd'hui uniquement existant sur la commune déléguée de Bellegarde-sur-Valserine.</p> <p>Projet : Le projet est donc de remédier à cette situation afin de donner une image positive de la commune et de ses commerces. Un groupe de travail technique produira une note sur l'opportunité d'une réglementation ou d'une charte/guide pour les enseignes, qui le transmettra au « groupe commerce » qui est un groupe d'élus travaillant sur la thématique au sein de la commission urbanisme de la commune et aux élus communautaires en charge de l'urbanisme et de l'élaboration du futur règlement local de publicité intercommunal.</p> <p>Les élus pourront donc déterminer s'ils souhaitent réaliser une charte des enseignes uniquement pour Valserhône ou l'intercommunalité et s'ils veulent éventuellement annexer celle-ci au RLPI, ou s'ils souhaitent l'élaboration de règles plus en lien avec l'esthétisme directement au sein du RLPI.</p>
Partenaires	<p>La CCPB et la commune de Valserhône pour le groupe de travail technique.</p> <p>Le PNR qui élabore en parallèle son guides publicités et enseignes, avec volonté que l'ensemble de chaque commune membre du parc adopte ce guide.</p> <p>L'union des commerçants dans la concertation pour l'élaboration puis la diffusion de l'information une fois le ou les documents terminés</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Dépenses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - temps agents pour travailler sur la note ; - temps agent ou bureau d'études pour travailler sur le RLPI ou sur la charte des enseignes.
Plan de financement prévisionnel / définitif	<ul style="list-style-type: none"> - Coût agents compris dans le coût des postes : service urbanisme, manager de centre-ville, chef de projet <i>Petites villes de demain</i> - Pas de cofinancement connu
Calendrier	<p>Prescription du RLPI prévue au second trimestre 2023 pour une élaboration sur deux à trois ans</p> <p>Réflexion du groupe de travail en 2023</p>



Lien autres programmes et contrats territorialisés	-
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Mise en place effective du groupe de travail, qui pourra conduire soit à l'abandon d'une évolution des règles vers plus 'esthétisme, soit à l'élaboration d'une charte des enseignes, soit à l'amélioration des règles au sein du futur RLPI
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permettra de fournir des informations aux élus pour prendre la décision adéquate. L'objectif est que les commerces soient bien mis en valeur, tout en permettant l'amélioration du paysage du centre-ville notamment, ce qui concoure à l'amélioration de l'image de la commune et nous l'espérons à un nouvel attrait au sein des commerces pour les habitants et les visiteurs du territoire.
Annexes	-

FICHE ACTION N°26

Mener une étude sur la signalétique (accès à la commune, aux commerces, aux stationnements, équipements touristiques, gare...) ainsi que sur les circulations routière et piétonne du centre-ville

Orientation stratégique	3. Dynamiser et diversifier l'économie
Axe opérationnel	3.A. Revitaliser le commerce de centre-ville
Statut	En projet
Maître d'ouvrage	Commune de Valserhône
Description de l'action	<p>La commune est un nœud de transports d'échelle régionale et métropolitaine (Grand Genève). Pourtant, des incohérences subsistent pour accéder à la commune de l'extérieur, et des améliorations sont à apporter pour amener les visiteurs vers le centre-ville et au sein de celui-ci. Ce constat se fait en véhicule à moteur comme à pieds. La signalisation peut donc être substantiellement améliorée.</p> <p>Le but de cette étude est de dresser un diagnostic et proposer des actions correctrices afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bien mener les visiteurs en transport motorisé vers la commune depuis l'extérieur ; - Bien mener les visiteurs en transport motorisé vers les commerces, les stationnements, les équipements touristiques, le pôle d'échange multimodal etc. (sur deux aspects : signalétique et sens des circulations routières) ; - Améliorer les déplacements piétons au sein du centre-ville (commerces, équipements, lieux de tourisme, promenade des berges du Rhône et depuis-vers le pôle d'échanges multimodal). <p>Cette étude devra tenir des comptes des projets en cours et futurs sur la commune (village de marques, prolongation des berges du Rhône etc.), mais aussi de l'étude signalétique touristique déjà réalisée par la CCPB.</p>
Partenaires	Un devis sera demandé à la CCI qui réalise ce type d'enquête. Le rassemblement économique valserhônnois.
Dépenses prévisionnelles	A chiffrer : environ 10 000€
Plan de financement prévisionnel	Cofinancement possible de La Banque des Territoires par l'intermédiaire du département à hauteur de 50%
Calendrier	2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation effective de l'étude Réalisation de travaux suite aux recommandations de l'étude
Conséquence sur la fonction de centralité	Le visiteur, voire même l'habitant a besoin d'être mieux guidé au vers et au sein du centre-ville pour mieux s'y rendre et utiliser ce qui est à sa disposition. Donc cette étude renforcerait la connaissance des atouts du centre-ville, mais aussi favoriserait la consommation au sein de ce pôle commercial essentiel.
Annexes	-

FICHE ACTION N° 27

Mener une réflexion afin de faire élever le niveau de gamme de la rue Lafayette, en conservant sa vocation en lien avec la restauration

Orientation stratégique	3. Dynamiser et diversifier l'économie
Axe opérationnel	3.A. Revitaliser le commerce de centre-ville
Statut	En projet
Maître d'ouvrage	Commune de Valsershône (manager de centre-ville)
Description de l'action	<p>La rue Lafayette propose principalement de l'offre de restauration rapide, compatible avec le collège qui se situe dans le secteur et une partie de la demande exprimée par la population.</p> <p>L'idée est d'affirmer la spécialisation en activités de restauration sur la séquence comprise entre la rue Bertola et la rue Savorgnan de Brazza, car elle est bien implantée et bien reconnue comme telle.</p> <p>Mais sur ce linéaire, le but est de faire évoluer vers une offre plus diversifiée que les fast-food, actuellement très présents. Il y a actuellement seulement trois restaurants qui se différencient du fast-food, à savoir un restaurant oriental, un traditionnel français et un cuisine du monde (France-Espagne-Italie).</p>
Partenaires	Futurs porteurs de projet et restaurateurs.
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût horaire de la manager de centre-ville lors des rencontres avec porteurs de projet et éventuellement les restaurateurs en place (à moins qu'une aide spécifique dédiée à la diversification soit créée à cet effet)
Plan de financement prévisionnel / définitif	autofinancement
Calendrier	A partir de 2023 quand des porteurs de projet émergeront
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Evolution des types de restaurants présentes
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette évolution pourrait non seulement faire évoluer l'offre vers une plus grande diversité, ce qui est intéressant pour les habitants mais pourrait aussi participer à l'évolution de l'image de la rue et donc de la ville entière, tant cette rue est un axe de transit important depuis le Pays de Gex notamment.
Annexes	-





Figure 1: Photo du milieu de la rue Lafayette, face au collège

FICHE ACTION N° 28

Réactualiser le schéma de développement économique intercommunal

Orientation stratégique	3 : Dynamiser et diversifier l'économie
Axe opérationnel	3.B : Renforcer les conditions d'accueil des entreprises et créer une filière sport-outdoor
Statut	engagée
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays Bellegardien
Description de l'action	<p>La CCPB a entamé fin 2022 l'actualisation de son schéma de développement économique élaboré en 2018 pour identifier des axes de développement cohérents et des moyens de mise en œuvre pour répondre aux nouveaux besoins générés par l'installation d'un village de marques dont l'ouverture est prévue en 2024.</p> <p>Avec les enjeux suivants : contribuer à la bonne appropriation de la stratégie par les élus, fixer et valider des objectifs afin d'engager ensuite la mise en œuvre des actions.</p> <p>Ce projet vise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à tirer profit de l'attractivité résidentielle et du cadre de vie pour stimuler l'activité économique et l'emploi sur le territoire, en soutenant la création d'entreprises, en renforçant le parcours des entreprises, en favorisant l'accueil de nouvelles entreprises, en soutenant les synergies interentreprises - à renforcer la notoriété du territoire et promouvoir l'image de marque d'un territoire dynamique et innovant - à permettre à chaque secteur du territoire de contribuer et à tirer profit du développement économique. <p>Pour atteindre des objectifs, l'action sera structurée autour de 3 axes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'attractivité avec du marketing territorial - Impulser une stratégie d'attraction avec une réflexion à mener sur une priorisation d'activités comme le sport Outdoor - S'engager dans une dynamique d'économie circulaire.
Partenaires	Bureau d'études menant l'actualisation du schéma, le Pôle Métropolitain, la Région Auvergne Rhône Alpes, les acteurs économiques du territoire
Dépenses prévisionnelles	<p>Dépenses prévisionnelles liées à la mise en œuvre du schéma tel qu'établi à ce jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Impulser une stratégie d'attraction exogène CCPB + PMGF + partenaires (ARAE, club affaires, ...), délai court terme <ul style="list-style-type: none"> • 2j/ semaine temps développeur CCPB, (engagement suivi) • 20 000/ 30 000 € prestation détection de projets, • 10 000 € de supports marketing - Doter le territoire d'un outil d'innovation mutualisé CCPB – PMGF –Région, délai moyen terme : <ul style="list-style-type: none"> • Etude d'opportunité : 15K à 20K€ : solliciter des crédits CDC, • Etude de faisabilité : 20K€, • Financement de la technologie : cofinancement « territoire d'industrie » + partenaires (ex hub 3D métal 1M€ invest.). Délais moyen terme - Engager un plan « économie circulaire » CCPB – PMGF, délai moyen terme : <ul style="list-style-type: none"> • 1j / semaine poste RH



	<ul style="list-style-type: none"> • 20 000€ prestataire étude, - Développer une stratégie de valorisation du territoire au sein du village de marque CCPB – OT, délai moyen terme • Cellules commerciales au sein du village de marques : <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement campagne de communication – site web / réseaux sociaux : 5K-10K€. - Marketing : renouveler l’image du territoire CCPB – Office du tourisme Terre Valserine, délai court terme <ul style="list-style-type: none"> • Etude marketing 10 000/ 20 000 €, • Réalisation campagne 50 000 €, délais court terme - Animation et structuration de filière pour fédérer les acteurs économiques CCPB 2ETP, délai court terme.
Plan de financement prévisionnel / définitif	Voir ci-dessus
Calendrier	Voir ligne description de l’action
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-
Indicateurs de suivi et d’évaluation	Réactualisation effective de la stratégie de développement économique Mise en œuvre des actions prévues dans cette stratégie renouvelée
Conséquence sur la fonction de centralité	Le développement économique réfléchi et accompagné par les collectivités territoriales est un des moteurs de la bonne santé du Pays Bellegardien. L’installation seule du village de marques ne créera pas un dynamisme s’il n’est pas suscité, accompagné et favorisé par les collectivités territoriales.
Annexes	

FICHE ACTION N° 29

Créer une nouvelle zone d'activité économique au lieu-dit la Plaine

Orientation stratégique	3. Dynamiser et diversifier l'économie
Axe opérationnel	3.B. Renforcer les conditions d'accueil des entreprises et créer une filière sport-outdoor
Statut	Engagée
Maître d'ouvrage	CCPB
Description de l'action	<p>Le territoire du Pays Bellegardien enregistre aujourd'hui un déficit en terme d'opportunités de développement économique. En effet, les zones d'activités économiques ne permettent pas de répondre à une forte demande d'acteurs économiques. D'autre part, des activités économiques générant des nuisances se sont installées dans certains centres urbains de la commune de Valserhône.</p> <p>Face à ce double constat, la CCPB a engagé les études d'aménagement de la zone d'activités "La Plaine" située à Valserhône dans l'objectif de répondre à la demande de différents acteurs économiques mais aussi de libérer les espaces de centralités afin de les requalifier et offrir une meilleure qualité de vie aux habitants. Le site se trouve dans le prolongement nord-est de la zone d'activités économiques et commerciale Pierre Blanche-Valserine.</p> <p>Les terrains sont bordés au sud-ouest par la RD1084 et au nord-est par la voie ferrée ligne TGV des Carpates.</p> <p>L'OAP V7 LA PLAINE, inscrite dans le PLUiH, définit notamment les objectifs d'aménagement paysagers, architecturaux et environnementaux.</p> <p>La CCPB a confié à la Safer Auvergne-Rhône-Alpes la réalisation d'une enquête foncière auprès des propriétaires et exploitants concernés par le projet et la mission de négociations foncières.</p> <p>Elle a confié également au BE Ecotope les missions d'étude faune flore 4 saisons.</p> <p>Les études préliminaires VRD sont en cours de réalisation en interne.</p> <p>La surface d'étude porte sur environ 10ha</p>
Partenaires	Safer (négociations foncières) , Département de l'Ain (accès)
Dépenses prévisionnel	<p>Etudes et prestations de services : 80 000€</p> <p>Acquisitions : entre 800k€ et 1M€</p> <p>Travaux VRD : restent à chiffrer</p>
Plan de financement prévisionnel	<p>Département de l'Ain : dépenses d'études et d'acquisitions puis de travaux d'aménagement/VRD</p> <p>Etat DETR/DSIL : dépenses travaux d'aménagement /VRD</p>
Calendrier	<p>Etudes et acquisitions foncières 2022-2024</p> <p>Permis d'Aménager/autorisation environnementale 2024</p> <p>Travaux VRD 2024-2025</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Surface de terrain vendu</p> <p>Création effective de la zone</p> <p>Création/transfert emplois</p>

	Nombre de lots loués/vendus sur le total
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action contribue au renforcement des fonctions de centralité de la commune en polarisant le développement économique là où les entreprises le souhaitent, à proximité du cœur de la commune afin d'avoir toutes les facilités à proximité
Autorisations à obtenir	DUP Autorisations d'urbanisme et en matière environnementale

FICHE ACTION N° 30

Etudier la requalification des voiries de la ZA des Echarmassettes : améliorations de l'accessibilité douce et des aménagements paysagers. incipalement amélioration

Orientation stratégique	3. Dynamiser et diversifier l'économie
Axe opérationnel	3.B : Renforcer les conditions d'accueil des entreprises et créer une filière sport-outdoor
Statut	projet
Maître d'ouvrage	CCPB et commune de Valselhône
Description de l'action	<p>L'armature économique du territoire définie dans le SCOT se décline en 3 niveaux : les espaces « structurants », « d'équilibre », et « d'irrigation » hiérarchisés selon leur importance en termes de rayonnement mais également de connectivité et de niveau d'équipements et de services. La principale ZAE structurante est la zone d'activités des Echarmassettes située entre l'aérodrome et le quartier de Musinens. Cet espace d'activité économique « vieillissant » a vocation à être requalifié par une réfection qualitative des espaces publics.</p> <p>L'inventaire des ZAE en cours de réalisation permettra d'établir un diagnostic foncier et économique complet qui sera complété par une réflexion sur l'état des voiries de desserte et les conditions d'accessibilité modes doux de ce parc d'activités.</p> <p>Le projet portera sur la rénovation de la structure viaire permettant d'assurer un fonctionnement sécurisé de l'espace d'activité en termes de gestion des flux motorisés ou alternatifs, la redéfinition des gabarits des voies et des espaces de circulation, l'organisation du stationnement si possible mutualisé, l'aménagement d'itinéraires piétons et cycles sécurisés et lisibles vers et depuis les arrêts de transports en commun. Il sera complété par l'aménagement d'espaces paysagers pour mieux intégrer et valoriser les bâtiments et limites séparatives et l'intégration d'une signalétique économique qualitative.</p>
Partenaires	Entreprises
Dépenses prévisionnel/définitif	Etudes : à estimer Travaux VRD : à estimer
Plan de financement prévisionnel	Département de l'Ain Etat DETR
Calendrier	Etudes 2024/25 Travaux VRD 2026/27
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation effective d'une étude Réalisation effective de travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'attractivité économique du Pays Bellegardien et de la lisibilité du territoire au sein du Grand Genève.



FICHE ACTION N° 31

Mettre en place un groupe de travail en vue d'améliorer les liens commerces/événements sportifs/associatifs et culturels

Orientation stratégique	3. Dynamiser et diversifier l'économie
Axe opérationnel	3.B. Renforcer les conditions d'accueil des entreprises et créer une filière sport-outdoor
Statut	validée
Maître d'ouvrage	Commune de Valserhône (manager de centre-ville)
Description de l'action	<p>De nombreux événements prennent place dans différents lieux de la ville, drainant chaque année des dizaines de milliers de visiteurs. Mais la question est de savoir si les participants à ceux-ci sont suffisamment informés des atouts touristiques et des possibilités de consommation offertes par l'ensemble des commerçants, artisans et professionnels du tourisme sur la commune et les alentours.</p> <p>Le but est donc de créer un groupe de travail qui aura pour tâche de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un état des lieux des liens existants entre les participants des événements organisés par les forces vives (associations, clubs sportifs, entreprises etc.) et les professionnels (commerçants, artisans, tourisme) : les participants sont-ils informés des opportunités de consommation et dans quelle mesure les utilisent-ils ? • Susciter le désir des participants aux événements à venir consommer dans nos commerces, en particulier ceux du centre-ville (notamment l'hôtellerie-restauration), en réfléchissant avec les organisateurs à un mode opératoire (ce peut-être un panneau d'information déplaçable ou permanent à la sortie de la manifestation ou à l'intérieur, qui indique sur une liste ou une carte les commerces, restaurants, etc.). • Faciliter l'installation de petites restaurations à proximité des installations sportives ou autres événements lorsque l'organisateur n'en réalise pas lui-même, ou en complément selon l'ampleur de la manifestation, en réfléchissant à un mode de fonctionnement reproductible. • Susciter le désir des participants aux événements à venir découvrir les atouts touristiques de Valserhône et du Pays Bellegardien, en réfléchissant avec les organisateurs à un mode opératoire (ce peut-être un panneau d'information déplaçable ou permanent à la sortie de la manifestation ou à l'intérieur, qui indique sur une liste ou une carte les points d'intérêts touristiques).
Partenaires	Membres pressentis du groupe de travail : unions des commerçants, associations, services municipaux (communication, direction du pôle culture et sport), CCPB (service économie, <i>chef de projet Petites villes de demain</i>) et l'office du tourisme Terre Valserine
Dépenses prévisionnelles	Temps agents notamment la manager de centre-ville qui organisera et animera avec l'appui du chef de projet PVD
Plan de financement	autofinancement
Calendrier	A partir de 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-



Indicateurs de suivi et d'évaluation	Mise en place effective de ce groupe de travail puis réalisation effective des étapes prévues
Conséquence sur la fonction de centralité	Accroître la fréquentation du centre-ville et notamment de ses commerces, mais également des points d'intérêt touristiques du Pays Bellegardien
Annexes	

FICHE ACTION N°32

Développer des services aux entreprises et aux salariés

Orientation stratégique	3. Dynamiser et diversifier l'économie
Axe	3.B. Renforcer les conditions d'accueil des entreprises et créer une filière sport-outdoor
Statut	En projet
Maître d'ouvrage	CCPB
Description de l'action	<p>De 2017 à 2018, le Pôle Métropolitain du Genevois français (PMGF), dans le cadre de son inter-SCOT, a élaboré son schéma d'accueil des entreprises, permettant de rapprocher attractivité économique et aménagement durable des zones d'activité. Cette démarche a permis de définir une armature des zones d'activités économiques, ainsi qu'un plan d'actions. Parmi ces actions, figure la mise en place de conciergerie de territoire à destination des entreprises et des salariés. En parallèle, le Pôle Métropolitain, dans le cadre de sa stratégie de développement économique soutient l'entreprenariat innovant pour la transition écologique et solidaire.</p> <p>En 2017, un porteur de projet « SOLUS », a été retenu pour développer sur le Genevois français une conciergerie à destination des entreprises et des citoyens.</p> <p>Ce projet de conciergerie spécifique propose des produits et services de proximité dans un périmètre de 15 km autour de son implantation, via des transports respectueux de l'environnement.</p> <p>Une grande partie de l'offre de service permet de mobiliser des structures d'insertion par l'activité économique.</p> <p>Afin de développer ce service dans les zones d'activité majeures du Genevois français, le PMGF pilote une étude de faisabilité pour le compte de la CCPB à sa demande en avril 2021.</p> <p>Pour accompagner le déploiement de services aux entreprises sur le territoire, par le biais d'une conciergerie, la CCPB a besoin de partenaires car bien que les conciergeries d'entreprises soient les solutions les plus abouties en matière de services aux entreprises, elles atteignent difficilement un équilibre.</p> <p>L'offre proposée par SOLUS reste encore à adapter localement.</p>
Partenaires	PMGF, SOLUS
Dépenses prévisionnel/définitif	Temps agent pour le suivi : directrice de la MEEF



Plan de financement prévisionnel	Non établi, cela dépendra des éventuels partenaires
Calendrier	En cours, mais sans vision sur l'avancée dans le futur
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Ouverture effective d'une conciergerie
Conséquence sur la fonction de centralité	La création d'une conciergerie d'entreprises et aux particuliers serait un vrai atout par rapport à d'autres territoires, en faisant entrer dans la modernité le Pays Bellegardien. Cela pourrait attirer des entreprises à plus haute valeur ajoutée, avec les emplois qualifiés inhérents.
Annexes	

FICHE ACTION N°33

Mettre en place la filière économique sport-outdoor loisirs-bien-être

Orientation	3. Dynamiser et diversifier l'économie
Axe	3.B. Renforcer les conditions d'accueil des entreprises et créer une filière sport-outdoor
Statut	En projet
Maîtres d'ouvrages	CCPB
Description de l'action	<p>Situé au sud du massif du Jura et aux portes des Alpes, le pays Bellegardien constitue un terrain de jeu idéal pour la pratique des sports outdoor. Renforcer ce positionnement de territoire privilégié et innovant pour la pratique des activités de pleine nature fait partie de la stratégie de la Communauté de Communes, stratégie en lien avec celle des EPCI voisins et du Conseil Départemental, comme en témoigne l'axe 1 du schéma de développement touristique.</p> <p>Ski, raquette à neige, trail, randonnée pédestre et VTT, alpinisme, escalade, vélo, running... : tous ces sports ont pour point commun de se pratiquer en extérieur et de nécessiter du matériel technique, afin que l'athlète de haut niveau comme le sportif amateur soit performant dans son effort physique, tout en assurant sa sécurité dans un milieu exigeant : la montagne.</p> <p>Née dans les Alpes avec les premiers skis, la filière outdoor poursuit son développement autour de fleurons comme de jeunes pousses, qui vont toujours plus loin dans l'innovation.</p> <p>Avec un chiffre d'affaires de plus de 4 milliards d'euros en 2019 et 6000 emplois, la filière outdoor (conception, fabrication et distribution d'articles de sports de nature), est l'un des secteurs économiques les plus dynamiques de la région Auvergne-Rhône Alpes, berceau de cette industrie en Europe.</p> <p>La Haute-Savoie, l'Isère, la Savoie et le Rhône concentrent 85% des entreprises, 91% de l'effectif et 97% du chiffre d'affaires cumulé de la filière rhônalpine.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Près de 60% des entreprises réalisent une part de leur CA à l'international, à hauteur de 30% en moyenne. • L'ancienneté moyenne des entreprises est de 16 ans. Près de la moitié existe depuis plus de 10 ans. • La position géographique de la filière au cœur des Alpes explique son orientation marquée sur les sports de montagne hiver, univers concernant 2 entreprises sur 3. • En réaction notamment à la baisse du marché du ski, les entreprises concernées sont de plus en plus nombreuses à diversifier leur activité (chaque entreprise intervient en moyenne sur 2 univers différents). 2/3 des entreprises positionnées sur le marché des sports d'hiver le sont également sur celui des sports d'été <p>La chaîne de valeur de la filière des sports outdoor s'étend de la conception à la commercialisation de produits finis.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en réseau les entreprises de la filière pour traiter collectivement de leurs besoins en matière de formation, de recrutement, et de développement, en relation avec les organismes locaux compétents et s'incluant dans les stratégies régionales de développement économique.



	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les potentiels de développement de la filière sport outdoor et favoriser leur implantation. - Expérimenter des dispositifs « tests » avec les entreprises de la filière (couveuse, pépinière, réseaux de parrainage, coopérative d'activités,..) et éventuellement en faire des évènements.
Partenaires	<p>Office de Tourisme Terre Valserine, le Département via Aintourisme, OSV, Neinver + marques présentes au Village de Marques</p> <p>Et éventuellement certains de nos partenaires « jurassiens » qui ont un fort lien avec les activités de pleine nature : le PNR du Haut-Jura, le commissariat de massif, les associations Grandes Traversées du Jura et Espace Nordique Jurassien</p> <p>Établissements scolaires, organismes de formation, Pôle emploi et partenaires, Région Auvergne Rhône Alpes , entreprises et OPCO, Opcommerce, AFDAS (Opco sport)</p>
Dépenses prévisionnelles	Non estimées à ce stade
Plan de financement	-
Calendrier	- A voir selon le calendrier qui sera proposé au sein du Schéma de développement économique du Pays Bellegardien
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> - Schéma de développement économique de la CCPB - Axe stratégique n° 1 du schéma de développement touristique de la CCPB avec 2 axes opérationnels (organiser les lieux de pratique en fonction de leurs spécificités et renforcer la découverte de territoire en itinérance) déclinés en 18 actions - Stratégie « Ain, Montagnes du Jura » : cf fiche VP du 11/10/2022 et délibération n° 22-DC094 du conseil communautaire du 17/11/2022
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Mise en œuvre effective d'actions en valeur de la mise en place de cette filière
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La mise en place de cette filière sur notre territoire permettrait de rentrer dans ce cluster régional avec rayonnement national et international.</p> <p>Cela permettrait de replacer Valserhône et le Pays Bellegardien comme un territoire innovant et dynamique, images véhiculées par ces sports, attirant plus d'entreprises de ce domaine, mais aussi d'autres domaines, puisque l'image du territoire en serait changée.</p>
Annexes	-

FICHE ACTION N° 34

Définir un plan d'actions pour attirer des visiteurs du village des marques au sein du centre-ville, de ses commerces et ses restaurants

Orientation stratégique	3. Dynamiser et diversifier l'économie.
Axe opérationnel	3.C. Créer du lien entre le village des marques et le territoire pour que celui-ci bénéficie de ses retombées
Statut	validée
Maître d'ouvrage	Commune de Valserhône, Communauté de communes Pays Bellegardien.
Description de l'action	Le village de marques va ouvrir ses portes en 2024. Un plan d'action doit être mis en place pour développer une stratégie qui permette de créer du lien entre le village des marques et le centre-ville : signalétiques particulière, informations - publicités dans le village de marques et aux alentours sur les commerces/services disponible en centre-ville.
Partenaires	L'union des commerçants, l'Office du Tourisme Terre Valserine, le groupe Neinver (quelles possibilités de publicité et d'interaction avec les commerçants locaux ?), la CCPB.
Dépenses prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> Coût horaire agents mobilisés : manager de centre-ville, directrice de la MEEF, directrice de l'office du tourisme, chef de projet Petites villes de demain, éventuellement la responsable communication de la commune etc. Pas d'information à ce jour sur les dépenses entraînées par la mise en œuvre du plan
Plan de financement prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> Autofinancement sur le groupe de travail Pas d'information à ce jour sur le plan de financement de la mise en œuvre du plan
Calendrier	Année 2023 pour préparer le plan d'action pour une mise en place dès l'ouverture et l'inauguration du village des marques.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Création effective de ce plan d'action Mise en œuvre effective de ce plan
Conséquence sur la fonction de centralité	Faire profiter des passages des clients dans le village de marques aux commerçants de Valserhône (centre-ville en particulier et hauts de Bellegarde également). Profiter de la notoriété de la commune grâce aux villages de marques pour développer la fréquentation et la consommation dans nos commerces.
Annexes	-



FICHE ACTION N°35

Définir un plan d'actions pour attirer des visiteurs du village de marques au sein des points d'intérêt touristiques du territoire

Orientation	3. Dynamiser et diversifier l'économie
Axe	3.C. Créer du lien entre le village de marque et le territoire pour que celui-ci bénéficie de ses retombées
Statut	En projet
Maîtres d'ouvrages	CCPB : services économie, tourisme. Commune de Valserhône : services voirie et espaces verts
Description de l'action	<p>Objectif : donner envie aux clients du VDM de découvrir le territoire Terre Valserine soit en prolongeant cette journée shopping, soit en leur donnant envie de revenir.</p> <p>Espace d'accueil du VDM:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Equipement /aménagement en jouant sur le visuel par exemple : 1 très grande carte touristique en relief faite sur mesure sur un mur de côté, 1 écran taille XXL pour diffuser des courtes vidéos et photos, 1 borne tactile alimentée avec Apidae et avec nos sentiers été / hiver (cf application Outdoor Active) <p>Web :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en place d'un widget Apidae sur le site internet de Neinver avec les rubriques : à voir, à faire, où manger, où dormir <p>Dans les restaurants du VDM : fournir des sets de table avec carte du territoire et photos des principaux sites. Mettre en avant deux axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une balade #purementnature après le shopping : un QR code renvoie sur un dépliant pour qu'ils aillent aux Pertes de la Valserine par exemple (en les faisant passer par la rue de la République et pas par les hauts de Bellegarde) - Pour en savoir plus / pour organiser un prochain séjour : un QR code renvoie sur www.terrevalserine.fr <p>Signalétique et aménagements paysagers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A la sortie d'autoroute, : remplacer le panneau qui existe actuellement par une version plus moderne (exemple : très grand visuel avec 1 photo été et 1 hiver), éventuellement par un oriflamme « Bienvenue en Terre Valserine » plutôt côté nouveau P+R - Aménagement qualitatif à proximité des deux nouveaux giratoires et des arrêts de bus en mettant en valeur les sites comme les pertes de la Valserine et Dinoplagne - Elaboration d'une signalétique vers certains sites touristiques au départ du VDM : en privilégiant le passage par le centre-ville pour certains d'entre eux comme les Pertes de la Valserine en fléchant la place Carnot comme parking de départ par exemple.
Partenaires	Neinver, CD01, ATMB
Dépenses prévisionnelles	Dépendra du plan d'action détaillé dont l'esquisse est présentée ici
Plan de financement prévisionnel	Non estimable dans cette phase



Calendrier	Etude : 2023 Investissement : début 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation d'un plan d'action et mise en œuvre des actions de celui-ci
Conséquence sur la fonction de centralité	Profiter du passage des clients dans le village de marques pour les orienter vers les points d'intérêt touristique du Pays Bellegardien, aura pour double but de leur faire découvrir et passer un agréable moment tout en modifiant positivement l'image du territoire. De plus, cela pourra avoir des retombées économiques chez les hébergeurs, restaurateurs,...
Annexes	-

FICHE ACTION N° 36

Mettre en œuvre la convention concernant le recrutement du futur personnel du village de marques

Orientation stratégique	3. Dynamiser et diversifier l'économie
Axe opérationnel	3.C. Créer un lien entre le village de marques et le territoire pour que celui-ci bénéficie de ses retombées
Statut	validée
Maître d'ouvrage	Pôle emploi NEINVER
Description de l'action	<p>NEINVER est en charge de la réalisation du futur village de marques dans le parc d'activité de Vouvray, qui portera le nom de « ALPES-THE STYLE OUTLETS ».</p> <p>Pour la réalisation de ce projet qui va connaître différentes phases : la construction, la commercialisation et la gestion du village de marques, il a été décidé d'établir une convention qui a pour objet de définir et d'organiser les modalités de coopération entre Neinver et les acteurs qui œuvrent pour le territoire, ceci afin de faire bénéficier au plus grand nombre de cette nouvelle activité économique.</p> <p>Cette convention signée le 28 janvier 2020, est centrée sur l'emploi et lors de sa mise en œuvre un guichet unique sera ouvert pour permettre à toutes les personnes qui le souhaitent de candidater aux différents postes proposés.</p> <p>Pour cela, les partenaires s'engagent à travailler ensemble pour apporter un appui aux employeurs d'ALPES THE STYLE OUTLETS, à identifier et mobiliser l'ensemble des dispositifs et moyens pour permettre de former et d'intégrer des demandeurs d'emploi dans les entreprises et boutiques, d'accompagner les publics éloignés de l'emploi afin de mettre en adéquation leur profil avec les postes proposés, de développer les compétences et sécuriser les parcours professionnels des candidats, organiser et financer des formations, de réceptionner l'intégralité des CV via le guichet unique où Pôle emploi en assurera le traitement et organiser toute manifestation pour le recrutement (job dating, salon en ligne, forum de l'emploi,...).</p> <p>Un comité de pilotage sera mis en place et se réunira tous les trois mois</p>
Partenaires	L'État représenté par Mme la sous-préfète, le conseil régional Auvergne Rhône Alpes, le conseil départemental de l'Ain, la Communauté de Communes du Pays Bellegardien, la commune de Valsershône, l'OPCOMmerce, le FAFIH, la Mission Locale et Cap emploi
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Logistique</p> <p>Mise à disposition d'une salle de réunion à la MEEF et de deux salles de réunion à la pépinière d'entreprises</p>



	<p>Organisation de manifestations Diverses manifestations seront organisées en fonction des besoins en partenariat avec les différentes parties prenantes du dossier.</p> <p>Accompagnement des demandeurs d'emplois Personnel dédié sera mis à disposition du projet par Pôle emploi et la CCPB (service MEEF) : pour l'accueil et accompagnement de candidats qui souhaitent des renseignements, candidater ou se former. MEEF, un espace équipé d'ordinateurs, d'imprimantes sera à disposition du public pour préparer sa candidature et postuler sur la plateforme dédiée. Participer à la 1^{ère} sélection de candidats avec les partenaires Mise en place d'ateliers spécifiques pour la préparation de lettres de motivation, de CV et d'entretiens</p> <p>Communication Sera assurée par les différents partenaires à destination de leurs publics mais aussi par les marques pour leurs recrutements.</p>
Plan de financement	Autofinancement par chacun des partenaires
Calendrier	Pôle Emploi, la MEEF et les partenaires mettront en place les moyens nécessaires dès que Neinver le demandera
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Mise en œuvre effective de la convention et mesure de ses effets (nombre de personnes ayant candidaté, nombre de personnes sélectionnées pour les entretiens, nombre de personnes formées, nombre de personnes recrutées, type de contrat, durée des contrats, postes occupées, etc.)
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Les partenaires locaux, qui ont déjà l'habitude de travailler ensemble, sont mobilisés pour permettre aux personnes du territoire d'avoir les informations sur les recrutements en cours et permettre ainsi à ceux qui le souhaitent d'être accompagnés pour candidater.</p> <p>Cela a pour but de permettre à toute personne du territoire d'avoir accès à l'information, d'être accompagnée et d'accéder aux emplois qui seront proposés en fonction de leurs compétences.</p> <p>C'est aussi favoriser la formation pour qualifier les candidats et leur permettre d'accéder à un l'emploi.</p> <p>Enfin, en permettant aux habitants du territoire de travailler sur place, c'est augmenter leur confort de vie et favoriser le développement économique et l'emploi local.</p> <p>Le bon fonctionnement du village de marques aura également une incidence sur l'image renouvelée du territoire.</p>
Annexes	-

FICHE ACTION N° 37

Intégrer le village de marques dans les réseaux de transport en commun et de mobilité douce

Orientation stratégique	3. Dynamiser et diversifier l'économie
Axe	3.C. Créer du lien entre le village de marque et le territoire pour que celui-ci bénéficie de ses retombées
Statut	En étude
Maître d'ouvrage	Région Auvergne Rhône Alpes avec délégation à Valselhône
Description de l'action	<p>La commune de Valselhône s'inscrit dans une logique de développement territorial multipolaire. Son développement repose donc sur le renforcement de sa centralité existante et le développement de nouvelles centralités émergentes dans une logique de complémentarité. Dès lors, le secteur d'En Ségiat joue un rôle de polarité majeure dont l'influence s'étend au-delà du territoire du Pays Bellegardien. Cette polarité en devenir est un pôle générateur de déplacements qu'il convient de prendre en compte dans les politiques de mobilités.</p> <p>En effet, le secteur est actuellement desservi par une ligne urbaine régulière desservant principalement la clinique psychiatrique. L'arrivée du village des marques, de restaurants, complexe hôtelier, maison de santé s'accompagnera nécessairement par le renforcement de cette ligne de transport (ligne B du réseau Mobi'Vals) notamment par l'augmentation de sa fréquence (passer de 1 service/heure à au moins 1 service/30min) et la modification de son tracé pour constituer une sérieuse alternative à la voiture individuelle.</p>
Partenaires	Région, acteurs privés (Neinver)
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût de fonctionnement supplémentaire de la ligne B : environ 350 000 euros
Plan de financement prévisionnel / définitif	Région, acteurs privés à définir
Calendrier	Etudes d'un nouveau tracé 2022-2023 Mise en place de la nouvelle ligne B : automne 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Mise en place effective d'un arrêt desservant le village de marques
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'accessibilité en favorisant les usages alternatifs à la voiture individuelles



FICHE ACTION N° 38

Traiter l'entrée de ville depuis l'autoroute vers le village de marques de manière paysagère et démonstrative de la qualité du territoire

Orientation stratégique	3. Dynamiser et diversifier l'économie
Axe	3.C. Créer du lien entre le village de marque et le territoire pour que celui-ci bénéficie de ses retombées
Statut	En projet
Maître d'ouvrage	CCPB et commune de Valsershône
Description de l'action	<p>Afin de valoriser le territoire, donner une image positive du territoire, pour le rendre attractif et mettre en valeur ses atouts touristiques et ses commerces, notamment ceux du centre-ville de Valsershône, il convient de traiter l'entrée de ville depuis l'échangeur autoroutier vers le village de marques.</p> <p>Une végétalisation des accotements sera mise en œuvre, par exemple par des alignements d'arbres. Le giratoire sera agrémenté d'un totem et /ou sculpture et/ou œuvre permettant d'associer le village des marques au territoire, ses atouts touristiques et ses commerces.</p>
Partenaires	Département de l'Ain
Dépenses prévisionnel/définitif	non chiffré
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	En vue de l'ouverture du village de marques prévue courant 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation effective de ces aménagements
Conséquence sur la fonction de centralité	L'objectif est d'améliorer l'accueil du visiteur ou de l'automobiliste traversant la ville et arrivant depuis la sortie 10 de l'A40. Cet accueil paysager doit permettre de lui donner une bonne image du territoire et l'envie d'en découvrir plus. C'est l'amélioration de l'attractivité globale du territoire qui est recherchée.
Annexes	-



FICHE ACTION N° 39

Mettre en œuvre différentes actions liées à l'économie circulaire

Orientation stratégique	3. Dynamiser et diversifier l'économie
Axe	3.D. Développer l'économie circulaire
Statut	engagée
Maître d'ouvrage	CCPB
Description de l'action	<p>La CCPB s'est engagée dans la démarche de labellisation Économie circulaire du programme Territoire engagé transition écologique de l'ADEME ainsi que dans plusieurs actions en faveur de l'économie circulaire, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) approuvé en mars 2020, en particulier à travers la cible « des déchets en moindre quantité et synonymes de ressources ». • Son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) approuvé en mars 2022 <p>Le PLPDMA est un document de planification territorial obligatoire. Ce document stratégique contient un objectif de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) compatible avec le Programme National de Prévention des Déchets (PNPD) et le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une réduction de -6.2% de la production des DMA pour 2026 par rapport au niveau de base de 2020, soit une diminution d'environ -1% par an (535 kg/hab/an en 2026 contre 571 kg/hab/an en 2020). • Un objectif de valorisation en matière des déchets non dangereux, non inertes de 65% pour 2025 (contre 51% en 2020), soit une augmentation de 3% par an. <p>Le programme d'actions élaboré sur 6 ans comporte 23 actions et 6 axes détaillés ci-dessous:</p> <p><u>Axe 1. Sensibilisation et mobilisation des acteurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancer une campagne de communication sur la prévention des déchets - Accompagner les acteurs de la restauration collective à la prévention du gaspillage alimentaire - Solliciter le SIDEFAGE pour être présent lors des animations majeures organisées au sein de la collectivité et sensibiliser les citoyens - Sensibiliser les citoyens à la dangerosité des produits toxiques utilisés dans les foyers. <p><u>Axe 2. Gestion des biodéchets et des déchets verts</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les différentes techniques de compostage et de gestion des biodéchets. - Déployer la pratique du broyage de déchets verts sur le territoire de la CCPB <p><u>Axe 3. Promotion du réemploi, de la réutilisation et de la réparation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir le développement des activités de la Recyclerie du Pays Bellegardien - Encourager et valoriser les initiatives de réemploi, réutilisation et réparation - Organiser des événements de collecte et distribution de jouets et de matériel scolaire - Développer un hangar à matériaux / matériauthèque / recyclerie du BTP <p><u>Axe 4. Développer la consommation responsable</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer la consommation locale sans emballage



	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les restaurateurs et petits commerçants aux gourmet bags et à la vente en vrac - Sensibiliser les petits commerces à l'impact des invendus alimentaire - Promouvoir la consommation de l'eau du robinet <p><u>Axe 5. Réduire la pollution locale générée par les déchets</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les déchets fluviaux, expérimenter la mise en place de filets aux niveaux des buses, canalisations et avaloirs pour retenir les déchets véhiculés par les eaux fluviales - Réduire les déchets "de poches" jetés au sol - Sensibiliser sur les micro-plastiques issus des lave-linges - Organiser des journées de nettoyage simultanées à l'échelle intercommunale <p><u>Axe 6. Exemplarité de la collectivité en matière de prévention et réduction des déchets</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans les politiques d'achats publics - Diminuer les consommables dans les services de la collectivité - Privilégier les solutions éco-responsables lors des événements menés par la collectivité - Avoir une gestion exemplaire des espaces verts des communes - Mettre en œuvre, piloter, évaluer le PLPDMA <p>En complément, ces objectifs sont notamment mis en œuvre dans l'opération « Entrez dans la boucle ! » portée par le PMGF dont le principe est d'identifier et d'effectuer un diagnostic des déchets et des stocks d'entreprises des zones d'activité du territoire afin d'encourager une coopération inter-entreprises et favoriser l'économie circulaire des industries.</p>
Partenaires	SIVALOR CD01, ALEC01, PMGF, l' Association le Grain de Sel, Recyclerie du Pays Bellegardien, l'ADEME et la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) en charge du PLPDMA
Dépenses prévisionnel/définitif	En cours d'estimation
Plan de financement prévisionnel / définitif	« Entrez dans la boucle ! » : cofinancement par la région AURA, le PMGF, les entreprises et la CCPB.
Calendrier	Actions mises en œuvre entre 2021 à 2027 Labellisation TETE EC 1 ^{re} étoile obtenue fin décembre 2022. « Entrez dans la boucle ! » : démarrage de l'opération prévue pour début 2023 ; durée estimée à 17 mois.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PCAET et PLPDMA
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réduction de la production des DMA Valorisation en matière des déchets non dangereux, non inertes
Conséquence sur la fonction de centralité	Contribution du territoire à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à la réduction des consommations énergétiques et adaptation du territoire au changement climatique.

FICHE ACTION N° 40

Extension et restructuration / rénovation du bâtiment de l'Office de Tourisme

Orientation stratégique	3. Dynamiser et diversifier l'économie
Nom de l'action	3.E. Rendre plus attractif le territoire auprès des touristes
Statut	En consultation de Maîtrise d'Œuvre
Maître d'ouvrage	Communauté de Commune du Pays Bellegardien (direction du Patrimoine Bâti)
Description de l'action	<p>Les services de l'Office de Tourisme Terre Valserine ont intégré début 2021 la Maison de Savoie sise au 71 rue de la République à Valserhône. Il convient d'en faire une véritable vitrine d'accueil pour le territoire par un cadre convivial et chaleureux, lumineux, original et contemporain. Divers points sont à étudier, notamment :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Créer un véritable lieu d'accueil vitrine sur le territoire (<i>être vu et donner à voir</i>) pour tous les acteurs : guichet unique permettant d'orienter les différentes demandes en lien avec les compétences intercommunales (notamment accueil des porteurs de projets) ; 2. Aménager des conditions d'accueil favorables pour les visiteurs, notamment en termes de confort d'usage pour tous (<i>donner envie de rentrer dans l'OT, qualité d'accueil</i>) ; 3. Rendre les locaux agréables et fonctionnels pour le personnel (<i>qualité de travail</i>) ; 4. Développer l'attractivité de l'Office au travers de services spécifiques : boutique enrichie (augmentation du chiffre d'affaire par une meilleure valorisation des produits et de l'offre), espace enfants, espace convivial... <p>Au regard de la structure de la bâtisse et du point 1 ci-dessus, la Communauté de Commune du Pays Bellegardien souhaite déplacer son siège dans ce bâtiment. Une extension des bureaux ainsi qu'une rénovation du bâtiment existant sont nécessaires. L'extension, d'une surface de 270 m² environ, sera composée de 3 niveaux sur la partie Sud-Est du bâtiment.</p>
Partenaires	Aucun partenaire à ce jour
Dépenses prévisionnelles	MOE : 90 000€ Autres missions : 15 000€ Estimation du coût des travaux : 870 000€ Mobilier, aménagement : 30 000€ Total : 1 005 000€ HT
Plan de financement	Non défini à ce jour
Calendrier	Une fois le marché de MOE notifié, prévoir une année d'études + une année de travaux.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche 3.24 « Configuration des nouveaux locaux de l'Office de tourisme » du schéma de développement touristique de la CCPB
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Budget MOE sur 2023 et budget travaux sur 2024/2025



Conséquence sur la fonction de centralité

L'Office de Tourisme sera un lieu incontournable du territoire.
Le siège de la CCPB sera positionné dans la ville centre de la communauté de communes et deviendra une entité « visible » pour les habitants.

FICHE ACTION N°41

Améliorer la qualité de l'accueil touristique en requalifiant les délaissés routiers d'entrée du territoire, les entrées des parkings et accès aux sites phare

Orientation stratégique	3. Dynamiser et diversifier l'économie
Axe opérationnel	3.E. Rendre plus attractif le territoire auprès des touristes
Statut	En projet
Maître d'ouvrage	Point 1 : Service des routes du Conseil Départemental Point 2 : Commune de Valserhône
Description de l'action	<p>Préambule</p> <p>La qualité des portes d'entrées est un fondement de l'accueil du public, reflet de la gestion pratiquée et de l'image que l'on souhaite donner du lieu. Il s'agit de gérer les accès, le stationnement, les déchets, l'intégration paysagère...</p> <p>Contexte et actions :</p> <p>1. La RD 1084 de Nantua à Bellegarde-sur-Valserine est un axe très fréquenté, y compris pour des flux de transit et des itinérances à vélo, et dessert plusieurs sites touristiques du territoire comme les Marmites de Géant à Saint-Germain-de-Joux et les Pertes de la Valserine à Valserhône.</p> <p>Actuellement, de nombreux délaissés* le long de cette route sont utilisés par les visiteurs pour du stationnement. Ils ne sont cependant pas aménagés pour ce faire (matérialisation parking, cheminements, poubelles, mobilier d'accueil...) et cet usage se traduit par des nuisances (dépôts d'ordures et de gravats, emplacement prostituées...) et une impression de « mauvaise gestion » qui ternit l'image du territoire.</p> <p>Il s'agit de réaliser une étude de faisabilité pour l'aménagement d'aires d'accueil le long de la RD1084 et de faire ensuite du lien avec le plan d'actions Moyenne Montagne de l'Ain qui prévoit la création d'une « Route des panoramas ».</p> <p>* La carte annexée témoigne du nombre de délaissés à traiter.</p> <p>Après avoir sensibilisé le Département à cette problématique, il conviendra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matérialiser les « entrées » dans la destination Terre Valserine ; - Orienter les visiteurs sur le territoire ; - Organiser le stationnement et les flux ; - Offrir des services aux visiteurs : mobilier (tables, bancs,...) toilettes, poubelles <p>2. L'accès et le stationnement sont à (re)penser dans une perspective d'accueil du visiteur aussi bien sur les divers points d'intérêts touristiques (station de Cuvéry, berges et Pertes de la Valserine, sentier Arlod-Lades, Voie du Tram,...) que sur les sites sportifs, culturels et « pratiques » (accès aux services & commerces, aires de covoiturage,...)</p> <p>Il convient de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marquer les entrées par un traitement paysager ;



	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une bonne gestion des stationnements (adaptée aux divers usagers : voitures, camping-cars, bus, vélos..) pour éviter le stationnement sauvage et l'éparpillement des visiteurs ; - Sécuriser les cheminements piétons ; - Mettre en place une signalétique directionnelle et d'information (homogénéité à l'échelle des sites de la destination Terre Valserine) ; - Proposer des services « de base » aux visiteurs : toilettes, gestion des déchets, tables, bancs...
Partenaires	Commune de Valserhône et / ou Département selon point 1 ou 2 CCPB : services voirie et tourisme Associer les unions commerciales et les structures dont les clients utilisent les parkings
Dépenses	à déterminer selon les besoins réels identifiés
Plan de financement	Idem
Calendrier	2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiches du schéma de développement économique de la CCPB : * 1.11 Requalification des entrées de stations et des équipements de base * 1.12 Requalification des aires de repos le long de l'axe départemental RD 1084
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Mise en œuvre réelle de ces actions
Conséquence sur la fonction de centralité	Offrir une image positive et qualitative du territoire et de la ville par l'amélioration de l'accueil des visiteurs et la mise en place de services sur les aires d'accueil et de stationnement leur donnera envie de s'arrêter, de découvrir la ville et de consommer.
Annexes	Carte des délaissés routiers



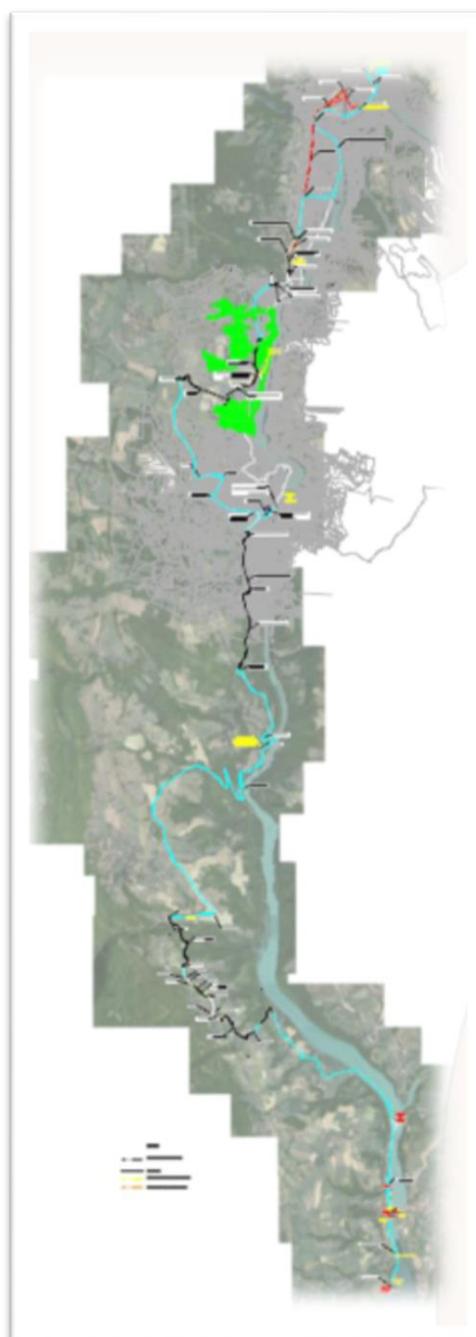
FICHE ACTION N° 42

Créer un réseau cyclable touristique et le connecter aux voies cyclables majeures dont la Via Rhôna

Orientation stratégique	3. Dynamiser et diversifier l'économie
Axe opérationnel	3.E. Rendre plus attractif le territoire auprès des touristes
Statut	En projet
Maître d'ouvrage	CCPB pour les points 1 et 2 – Département pour le point 3
Description de l'action	<p>Contexte : La pratique de l'itinérance sur le territoire constitue une véritable facette de l'offre territoriale qu'il convient de renforcer autour de 2 itinéraires structurants : la Via Rhôna et la Via Valserina. Par ailleurs, la liaison Lac de Nantua – Valserhône est un axe de mobilité dont l'intérêt est fréquemment soulevé par les pratiquants. Cette jonction avait été évoquée en 2009 – 2010 avec l'ancienne Communauté de communes du Lac de Nantua (aujourd'hui fusionnée avec le territoire du Haut-Bugey Agglomération) et le Département. Haut-Bugey Agglomération termine actuellement la liaison entre Oyonnax et le lac : il conviendrait ainsi d'élargir les connexions au lac depuis le pôle multimodal de Valserhône et de conforter cette liaison qui n'est actuellement pas matérialisée et sécurisée.</p> <p>Objectifs et actions : 1. Développement de l'offre d'itinérance autour de la Via Rhôna La CCPB souhaite créer la liaison Bellegarde-sur-Valserine / Via Rhôna (au niveau des communes de Corbonod et Seyssel). Ceci doit permettre de mieux mettre en réseau des sentiers et voies douces et d'offrir une variante Via-Rhôna connectée au Pôle Multimodal de Bellegarde et en particulier la gare TGV. Une étude de faisabilité a été réalisée en 2016. Formalisation d'un Avant-Projet Définitif (APD) de sorte que le projet puisse entrer en phase opérationnelle lors du prochain schéma de développement touristique de la CCPB, disposer de tous les éléments afin de lancer l'étape relative à l'obtention des autorisations foncières et/ou acquisitions : <u>Étape 1</u> : rédaction du cahier des charges. <u>Étape 2</u> : consultation et recrutement du prestataire. <u>Étape 3</u> : réalisation de l'étude et proposition d'un APD. <u>Étape 4</u> : réalisation des aménagements.</p> <p>2. Développement de l'offre d'itinérance autour de Via Valserina Afin de valoriser le potentiel touristique de la vallée de la Valserine, le projet de Via Valserina prévoit la création d'un itinéraire doux, reliant les villages entre eux et accessible à la fois par les randonneurs, les cyclistes, les cavaliers voire les fondeurs en hiver. Ce sentier continu permettra, une fois réalisé, de longer la Valserine depuis sa source, au pied de la Dôle, jusqu'au village de Chézery-Forens</p>

	<p>(Pays de Gex Agglomération) au niveau de l'ancienne Voie du Tram, où il pourra rejoindre des sections déjà aménagées jusqu'à Bellegarde.</p> <p>Formalisation d'un Avant-Projet Définitif (APD). <u>Étape 1</u> : mise en lien CCPB / Pays de Gex Agglomération (PGA) sur le plan technique et politique autour de la Via Valserina, partage des éléments d'études et des niveaux d'avancement des différentes parties pour une coordination globale au niveau de cet itinéraire. PGA a avancé sur son projet. <u>Étape 2</u> : recrutement d'un bureau d'études qui réalisera l'APD pour relier la Via Valserina au pôle multimodal de Valserhône et ainsi à la Viarhône (définir les usages de cette voie, le cas échéant, étudier la liaison Chézery-Champfromier, l'utilisation de la Voie du Tram et d'une liaison vers le parking de la Voie du Tram à Lancrans jusqu'au pôle multimodal). <u>Étape 3</u> : réalisation des aménagements.</p> <p>3. Liaison lac de Nantua – Valsehrhône Sensibiliser le Département sur la nécessité de réaliser la connexion en modes doux du lac de Nantua au pôle multimodal de Valserhône, puis ensuite connecter cette liaison à la Via Rhône et Via Valserina :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordonner les différents partenaires concernés : engager un travail technique avec le Département pour porter cette liaison, en associant Haut-Bugey Agglomération et la CCPB, ainsi que les communes concernées par la liaison et Aintourisme (en lien avec la réactualisation du plan vélo départemental l'Ain à vélo) ; - Identifier le tracé ; - Réaliser le plan de signalétique et le jalonnement ; - Recruter un bureau d'études pour les aménagements, la conception, fourniture & pose de la signalétique.
Partenaires	CD01, AURA, communes concernées par les itinéraires (dont Valserhône) + Pays de Gex Agglo pour la Via Valserina + Haut Bugey Agglo et CCPB pour le lac de Nantua
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Via Rhône : 50 000 € pour l'étude d'APD. Investissement en fonction des aménagements préconisés. Fonctionnement : 0,1 ETP pour le suivi de l'étude</p> <p>Via Valserina : Investissement : 50 000 € pour l'étude d'APD (à partager entre les deux partenaires : CCPB et PGA). Investissement en fonction des aménagements préconisés. Fonctionnement : 0,1 ETP pour le suivi de l'étude</p> <p>Lac de Nantua : non étudié à ce jour</p>
Plan de financement	Non élaboré à ce jour
Calendrier	conduite des études sur la période 2025-2026 pour lancement de la phase opérationnelle sur le prochain mandat (2027 – 2032).

Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiches du schéma de développement touristique de la CCPB : 1.13 Développement de l'offre d'itinérance autour de la Via Rhôna 1.14 Développement de l'offre d'itinérance autour de Via Valserina 1.15 Liaison Lac de Nantua-Valserhône
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des études Réalisation des aménagements Acquisition et installation d'éco-compteurs pour mesurer la fréquentation des itinéraires
Conséquence sur la fonction de centralité	Permettre la découverte du territoire en itinérance en partant du centre-ville permettra aux touristes de venir en train et non plus en voiture. De plus, ces itinéraires seront également utilisables pour les loisirs des habitants.
Annexes	



FICHE ACTION N° 43

Créer des parcours d'orientation urbains

Orientation stratégique	3 : dynamiser et diversifier l'économie
Axe	3.E : Rendre le territoire plus attractif
Statut	En projet
Maître d'ouvrage	CCPB (service tourisme)
Description de l'action	<p>Contexte Le centre-ville conserve un certain nombre d'éléments patrimoniaux liés à son passé industriel. Il se trouve également à la confluence du Rhône, souvent nommé le fleuve Roi, et de la Valserine, 1^{ère} rivière française à avoir obtenu le label Rivières Sauvages. Actuellement, ces points sont mis en valeur par 3 circuits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Un tour en ville » : parcours urbain permettant la découverte de l'histoire et de l'architecture du centre-ville de Bellegarde à travers 21 étapes. - « Sur la piste de Martin » vient en complément du circuit précité : il s'adresse plus particulièrement aux adolescents et jeunes adultes qui partent à la découverte du patrimoine bâti en lisant les 20 planches de cette BD au scénario fantasmagorique. - La promenade des berges de la Valserine, véritable poumon vert au départ du centre-ville, cette balade mêle nature et culture puisqu'on y retrouve des vestiges industriels et historiques comme l'usine électrique de Chanteau, la guérite des douaniers,... <p>Il s'avère que la demande des clientèles pour la course d'orientation est importante et en phase avec la recherche d'activités en pleine nature, ludique et pour tous. En complément des actions visées dans la fiche 14, il semble donc intéressant de développer un (ou des) parcours d'orientation urbain et d'en profiter pour faire connaître son patrimoine de manière ludique.</p> <p>Les cibles visées : habitants, scolaires, excursionnistes, familles en vacances</p> <p>Mode opératoire : Lancer une étude d'opportunité et de faisabilité pour la création de parcours d'orientation au centre-ville de Valserhône, avec une dimension forte autour de la valorisation patrimoniale et du ludique (le patrimoine bâti, l'histoire, la faune, la flore, l'eau, la géologie,...)</p> <p>Etape 1 : rédaction du cahier des charges de l'étude Etape 2 : procédure de consultation et sélection du prestataire Etape 3 : réalisation de l'étude Etape 4 : à la suite de l'étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installation et pose des parcours (choix des mobiliers les plus adaptés : boîtier, borne poteau, balises, fléchage, panneau signalétique, tables, etc.). - Formalisation des outils de communication (plan, outils téléchargeables, ...). <p>Etape 5 : l'installation des parcours doit s'accompagner d'un programme d'animation :</p>



	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion et animation du parcours auprès des cibles (possibilité de louer du matériel dans ce cadre : gestion électronique avec boussoles, cartes, boîtiers à puces, ...). - Promotion via des événements (OOcup, course d'orientation internationale). <ul style="list-style-type: none"> • Envisager la déclinaison et / ou la complémentarité avec d'autres sites du territoire Terre Valserine selon fil(s) conducteur(s) choisi(s)
Partenaires	Commune de Valserhône, Office de Tourisme Terre Valserine, Comité départemental des sports d'orientation, Groupe Mémoire de Valserhône
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Une action similaire à l'échelle du territoire est prévue dans le schéma de développement touristique de la CCPB (fiche 1.7) avec les estimations financières suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude et conception : 15 000 € - aménagements : à définir en fonction des préconisations de l'étude <p>Fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi de l'étude : 0,05 ETP - Actions de communication et promotion : non défini à ce jour - Actions d'animations : non défini à ce jour - Coût agent pour les actions à mettre en place : non défini à ce jour
Plan de financement prévisionnel / définitif	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Non défini à ce jour ➤ <i>Prévoir un groupement de commande CCPB / Valserhône ?</i>
Calendrier	2024 - 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche 1.7 du schéma de développement touristique de la CCPB « lancement d'une étude de faisabilité pour la création de parcours de course d'orientation »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de cartes vendues (si cette option est retenue) - Nombre de location de matériel (si cette option est retenue) - Satisfaction des clients
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette manière originale d'allier activité de plein air et culture pourra amener une nouvelle clientèle en ville.
Annexes	

FICHE ACTION N° 44

Aménagement d'un sentier d'interprétation sur les berges du Rhône entre le quartier d'Arلود et le belvédère des Lades

Orientation stratégique	3. Dynamiser et diversifier l'économie
Axe opérationnel	3.E. Rendre le territoire plus attractif auprès des touristes
Statut	Projet
Maîtres d'ouvrages	CCPB
Description de l'action	<p>Dans le cadre du premier schéma de développement touristique, la CCPB a travaillé sur le projet d'aménagement du sentier d'interprétation le long du Rhône, au départ d'Arلود jusqu'au belvédère des Lades afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diversifier l'offre touristique à destination de la clientèle familiale et de proximité ; - Faire de ce sentier un véritable produit touristique différenciateur, original et ludique ; - Mettre en valeur la thématique industrielle très présente sur site et la faire dialoguer avec son environnement naturel. <p>L'itinéraire pédestre conservera un aspect très « naturel » : visite ludique sous la forme d'un jeu de recherche d'indices. Cet aménagement constituera également un point d'intérêt touristique pour la future connexion vélo à la Via Rhôna.</p> <p>Les aménagements nécessaires pour la mise en tourisme du sentier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lot 1 : aménagement du sentier - Lot 2 : aménagement du belvédère - Lot 3 : Fabrication et pose des mobiliers d'interprétation <p>Le mode opératoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consultation et recrutement des entreprises ; - Suivi de réalisation des aménagements ; - Réalisation d'une communication spécifique (livret d'accompagnement spécifique, intégration sur site internet et sur les cartographies des itinéraires). <p>Ce projet devait se concrétiser en 2020, mais cela n'a pas été possible. Ceci dit, le projet n'est pas définitivement écarté pour autant.</p>
Partenaires	Communes de Valserhône et Billiat
Dépenses prévisionnelles	<p>Investissement : à re-chiffrer le moment voulu</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ chiffrage 2020 : 295 497 €HT ainsi répartis - création du belvédère : 99 490 € - fabrication et pose du mobilier d'interprétation : 36 745 € - travaux sur sentier : 159 262 € <p>Fonctionnement : coordination 0,1 ETP</p>
Plan de financement prévisionnel	<p>Plan de financement de 2020 :</p> <p>CD01 : 30,00 % Région : 30,00 % Sifefage : 8,16 %</p>



	CNR : 11,84 % CCPB : 20,00 %
Calendrier	2026 – 2032
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche 2.22 « Aménagement sentier d'interprétation Arlod-Lades » du schéma de développement touristique de la CCPB
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des aménagements Fréquentation du sentier (éco-compteur)
Conséquence sur la fonction de centralité	Il s'agit du prolongement naturel des berges du Rhône depuis Coupy en passant par le centre-ville. Cette mise en valeur du patrimoine naturel et historique à Arlod, quartier accessible depuis le centre-ville, proposera une offre ludique supplémentaire aux habitants et touristes, mais aussi aux visiteurs des équipements sportifs que sont la plaine de jeux, la base d'aviron et le stade de foot.
Annexes	1. Etude de création du sentier d'Arlod à Génissiat 2. Etude de mise en tourisme du sentier d'Arlod à Génissiat